



**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**  
**Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –**  
**23400 MASBARAUD-MERIGNAT**

**Délibération n° 2012/03/23**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE**  
**BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 21 MARS 2012**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>48</b>	<b>48</b>	<b>36</b>

**DATE DE LA CONVOCATION**

**12 mars 2012**

L'an deux mille douze, le 21 mars, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourgneuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle Maurice Cauvin, commune de Bourgneuf sur la convocation en date du 12 mars 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, SCAFONE, PAMIES, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, CAPS, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT, LECLERC

Suppléants : PETIT-COULAUD, PICOURET

Suppléantes :

Excusés : Mme POUGET-CHAUVAT, COUSSEIROUX

MM ROYERE Joël, PRIOUL

Procuration de Monsieur Jean-Claude PRIOUL à Monsieur Raymond RABETEAU

**OBJET : Approbation compte de gestion 2011 – Budget annexe « vente d'énergie » - dressé par Monsieur le Receveur Principal**

☒ Le Conseil Communautaire,

- après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2011
- après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
  - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010
  - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés
  - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011 inclus

☒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par Monsieur le Receveur Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourgneuf, le 22 mars 2012  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD